

## Direction Générale des Services

Monsieur Frédéric BIEDAK
Président
SYNDICAT NATIONAL DES
POLICIERS MUNICIPAUX
196, rue de Varsovie
54640 TURQUEGNIEUX

Nich Pent.

Strasbourg,

le

- 5 JUIL, 2023

V/Réf: FB/EM n°1/2022

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance avec attention de votre courrier dans lequel vous sollicitez notamment :

- L'extension aux policiers municipaux de la gratuité des transports régionaux mise en place par la Région Grand Est, pour la gendarmerie et la police nationales
- La création d'un groupement de commande pour la fourniture au profit de la police municipale de véhicules, logiciels, uniformes et éventuellement de l'armement
- La création d'une école de police dans le Grand Est

La responsabilité du maire, c'est la tranquillité publique. La police municipale, qui est la 3ème force de sécurité en France, en est un acteur essentiel et en lien direct avec les pouvoirs de police du maire.

A ce titre et depuis le courrier qui vous a été adressé le 25 novembre 2022, les domaines de compétence des régions n'ont pas évolué et ne me permettent pas de répondre favorablement à vos différentes sollicitations.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Siège du Conseil régional 1 place Adrien Zeller BP 91006 67070 Strasbourg Cedex +33 (0)3 88 15 68 67

Hôtel de Région 5 rue de Jéricho CS70441 51037 Châlons-en-Champagne Cedex +33 (0)3 26 70 31 31 Hôtel de Région place Gabriel Hocquard CS 81004 57036 Metz Cedex 01 +33 (0)3 87 33 60 00